

# propriétaires



## GRILLAGES : LE TON SE DURCIT

L'association des « Amis des Chemins de Sologne » espère l'aboutissement d'un projet de loi en préparation qui interdirait la chasse dans les propriétés closes, même partiellement. Son président, Raymond Louis, a interpellé récemment trois députés qui se sont rendus sur le terrain pour constater de visu certaines pratiques hors-la-loi de propriétaires fortunés.

LAURENCE BOLÉAT

Une grille posée par Michel Seydoux dans sa propriété, à Souvigny.

Invités cette année par Raymond Louis, les députés du Cher François Cormier-Bouligeon et Nadia Essayan ainsi que le député du Loiret Richard Ramos ont été, selon les Amis des Chemins de Sologne, éccœurés par ce qu'ils ont vu. La tournée à laquelle ils ont été conviés il y a peu comportait un grand nombre de lieux VIP, mais sans aucun joli point de vue... À Souvigny-en-Sologne, une grille posée au travers d'un ruisseau, bloquée avec des pieux sur la partie privative. Une pratique interdite, puisqu'elle empêche l'écoulement naturel des éléments, et provoque, à terme, la formation de barrage. Le propriétaire, Michel Seydoux, producteur de films, a

invoqué cette raison : « éviter que les sangliers ne rentrent sur mon territoire. » Cependant, « compte tenu du maillage du grillage en bas, très fin, aucune petite faune ne peut ni entrer ni sortir sur l'ensemble de la propriété », a fait remarquer l'association. D'après les informations recueillies, Michel Seydoux aurait effectivement organisé une battue dans son parc, après complète fermeture, pour se débarrasser de tous les sangliers.

### *Benjamin Tranchant sur le grill*

À Chaumont-sur-Tharonne, les élus se sont rendus aux abords de l'une des nombreuses propriétés de Benjamin Tranchant,